

REGLEMENT

DU CHAMPIONNAT DE LIGUE DE MOTOCROSS

2021

Article 1 - CATEGORIE

La Commission de Motocross de la Ligue Motocycliste d'Île de France et ses Clubs organisent les Championnats de Ligue de Motocross à l'intention des pilotes licenciés dans les clubs Franciliens. Elle met en compétition les championnats suivants :

- Le Championnat de Ligue ESPOIR 85cc
- Le Championnat de Ligue 125cc
- Le Championnat de Ligue JUNIOR 125cc
- Le Championnat de Ligue OPEN MX1-MX2-
- Le Championnat de Ligue OPEN MX1
- Le Championnat de Ligue OPEN MX2
- Le Trophée de Ligue VETERANS
- Le Trophée de Ligue FEMININ

Obligation : Les pilotes ayant marqué au moins 1 point dans un championnat de France Elite, Supercross, National MX1, National MX2 durant les 3 dernières années, sont tenus de participer à la catégorie Championnat de Ligue OPEN MX1-MX2.

Les Championnats de Ligue de motocross seront disputés lors de journées spécialement mises en place par les clubs organisateurs et aucune autre catégorie ne pourra être admise en complément de programme par ces derniers sans avis positif de la Commission de Motocross. Les Championnats de ligue de Motocross seront dotés de récompenses remises lors de l'assemblée générale de la ligue.

Ne figure dans ce règlement particulier que les aspects spécifiques liés à la ligue d'Île de France. Toute autre règle se rapporte aux RTS et au règlement édicté par la commission nationale de Motocross et figurant dans l'annuaire national publié par la FFM.

REGLES COMMUNES A CHAQUE CATEGORIE DU CHAMPIONNAT

Si une catégorie comporte moins de 12 pilotes à la date de clôture des engagements elle pourra être supprimée. Les machines devront obligatoirement être équipées du transpondeur pour les essais libres. **Un pilote dont la machine ne serait pas équipée de son transpondeur ne sera pas classé sans aucune possibilité de réclamation sur son classement.**

En cas d'ex æquo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche. Le champion de ligue de chaque catégorie sera le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points au cumul des points de toutes les manches à l'issue du championnat.

En cas d'ex-æquo au championnat, le dernier meilleur résultat sera déterminant.

En catégorie Open, un pilote qui se sera inscrit soit en MX1 ou en MX2 lors de sa première participation ne pourra plus changer de classe en cours de saison. Il lui appartient de bien préciser, sur son bulletin d'engagement, la classe dans laquelle il souhaite concourir.

Article 2 - REGLES SPECIFIQUES DES DIVERSES CATEGORIES

CATEGORIE 125cc (y compris les 85cc)

La catégorie 125 cc est ouverte aux machines à moteur 2 temps exclusivement, de 85cc (grandes roues obligatoires) à 125cc qui rouleront ensemble,

Les concurrents devront être âgés de :

- 11 ans au moins le jour de l'épreuve pour les machines de 85cc
- 13 ans au moins le jour de l'épreuve pour les machines de 125cc

Licences admises : NJ3 avec guidon d'Argent minimum, NJ3C ou NCO en fonction du critère d'âge.

A l'issue du championnat, il sera proclamé un Champion de Ligue 125, un Champion de Ligue 125 Junior et un Champion de Ligue Espoir 85 pour autant que cinq pilotes soient classés.

Les concurrents du Championnat de Ligue 125 Junior devront être âgés de 13 ans au moins le jour de l'épreuve à laquelle ils participent, et ne pas être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les concurrents du Championnat de Ligue Espoir 85 devront être âgés de 11 ans au moins le jour de l'épreuve à laquelle ils participent, et ne pas être âgés de 16 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les pilotes de la catégorie 85cc qui ne souhaiteraient pas rouler avec les 125cc pourront sous conditions rouler avec les 85cc EDUCATIF (se rapprocher de la commission éducative pour tous renseignements).

Il sera également établi un classement Open125 pour l'ensemble des pilotes ayant participé aux diverses courses de la saison, y compris les pilotes hors ligue.

Les Championnats de Ligue d'Île de France 125cc se disputeront selon la formule suivante :

Pour les essais libres et chronométrés, les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire (dans l'ordre de réception des engagements pour la première épreuve).

- Une séance d'essais 10'
- Une séance chronométrée 15'
- 2 manches 20' + 1T
- Pour être classé, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée après le passage du vainqueur

METHODE DE CLASSEMENT :

Scratch 125 : Le classement général de chaque épreuve sera effectué par addition des points obtenus sur les manches courues suivant le barème d'attribution des points prévu à l'article 6.1. Le classement au Championnat de Ligue 125 sera effectué par addition des points obtenus sur les épreuves courues.

125 Junior : Le classement général de chaque épreuve sera effectué par addition des points obtenus sur les manches courues suivant le barème d'attribution des points prévu à l'article 6.1. Le classement au Championnat de Ligue 125 Junior sera effectué par addition des points obtenus sur les épreuves courues.

Espoir 85 : Le classement général de chaque épreuve sera effectué par addition des points obtenus sur les manches courues suivant le barème d'attribution des points prévu à l'article 6.1. Le classement au Championnat de Ligue Espoir 85 sera effectué par addition des points obtenus sur les épreuves courues.

CATEGORIE OPEN MX1-MX2 :

CLASSE MX2 :

Machines de classe MX2 : de 100cc et jusqu'à 150cc en 2 temps, et de 175cc jusqu'à 250cc en 4 temps. Les machines seront obligatoirement équipées de grandes roues (21 à l'avant et 18 ou 19 à l'arrière).

Les concurrents devront être âgés de 13 ans révolus le jour de l'épreuve à laquelle ils participent pour les machines jusqu'à 125cc 2 temps, ou de 15 ans pour les autres cylindrées de la classe.

CLASSE MX1 :

Machines de classe MX1 : de 151cc jusqu'à 500cc en 2 temps, et de 251cc jusqu'à 450cc en 4 temps.

Les concurrents devront être âgés de 15 ans révolus le jour de l'épreuve à laquelle ils participent.

Licences admises : NJ3C, NCO, INJ, INT ou LUE en fonction du critère d'âge.

Le championnat de Ligue OPEN MX1 MX2 d'Île de France se disputera selon la formule suivante :

Les pilotes seront répartis pour les essais libres et de qualification dans 3 séries égales à l'unité près, en fonction des classements provisoires du Championnat (ou de la saison précédente pour la 1^{ère} épreuve) afin de composer des groupes de niveau homogènes. Ces listes seront établies après la clôture des engagements et ne seront pas modifiées en cas de forfait.

Exemples :

- 1) 106 ou 107 pilotes sont engagés, les séries seront composées de : Série 1 les 36 premiers pilotes au classement provisoire, Série 2 les 35 ou 36 pilotes suivants au classement provisoire, la série 3 sera composée de 35 pilotes, dont les suivants au classement provisoire et les non classés.
- 2) 120 pilotes sont engagés, les séries seront composées de : Série 1 les 40 premiers pilotes au classement provisoire, Série 2 les 40 pilotes suivants au classement provisoire, la série 3 sera composée de 40 pilotes, dont les suivants au classement provisoire et les non classés.

Les séances se dérouleront selon le format suivant pour les 3 séries :

- Une séance d'essais libres de 10'
- Une séance chronométrée de 15'

Chaque pilote devra réaliser sa séance d'essais et sa séance de qualification dans la série qui lui a été attribuée. A l'issue des qualifications les pilotes seront répartis dans les groupes A, B, et C composés du même nombre de pilotes à l'unité près, en fonction du classement général scratch sur le meilleur temps de chaque pilote à l'issue des chronos. Les 5 premiers MX1 et les 5 premiers MX2 du classement provisoire (ou du classement de l'année précédente pour la première épreuve) seront qualifiés en groupe A, ils rentreront en grille en fonction du meilleur temps qu'ils ont réalisé lors des qualifications pour autant qu'ils aient pris le départ des chronos. Si ces pilotes ne sont pas inscrits ils ne seront pas remplacés par leurs suivants.

Exemples :

- 1) 106 pilotes sont qualifiés, les groupes seront composés de la manière suivante :
Groupe A : les pilotes qualifiés d'office, les x pilotes pour compléter le groupe à concurrence de 36,
Groupe B : les 35 pilotes suivants au classement des chronos (du 37^e au 71^e chrono),
Groupe C : les 35 pilotes suivants au classement des chronos (du 72^e au 106^e chrono)
- 2) 120 pilotes sont qualifiés, les groupes seront composés de la manière suivante :
Groupe A : les pilotes qualifiés d'office, les x pilotes pour compléter le groupe à concurrence de 40,
Groupe B : les 40 pilotes suivants au classement des chronos (du 41^e au 80^e chrono),
Groupe C : les 40 pilotes suivants au classement des chronos (du 81^e au 120^e chrono).

Nota : Un pilote de la ligue participant de manière ponctuelle ou un pilote hors ligue régulièrement engagé et dont le niveau de pilotage est reconnu élevé sera placé automatiquement en série 1 pour les séances d'essais. Il sera placé en fin de liste pour l'entrée en piste.

Les courses se dérouleront selon les formules suivantes :

Pour le groupe A
- 2 manches 20' et 1T

Pour le groupe B
- 2 manches 15' et 1T

Pour le groupe C
- 2 manches 12' et 1T

Dans le cas où moins de 90 pilotes seraient engagés, la série 3 ainsi que le groupe C seraient supprimés. Les points seront attribués conformément à l'article 6.2 du présent règlement, en fonction du nombre de pilotes qualifiés dans chaque groupe.

METHODE DE CLASSEMENT :

Le classement s'effectuera à la place pour les deux manches afin d'établir le classement général de la journée selon le barème 1 point au premier de la manche, 2 points au second, 3 points au troisième etc. En cas d'ex-aequo, le classement de la seconde manche sera prépondérant. Tous les pilotes seront classés pour autant qu'ils figurent dans la liste des qualifiés de leur groupe. Sur ce classement des points seront attribués selon le barème de l'article 6.2 pour définir le classement au championnat de Ligue.

Exemples :

- 1) le Groupe A est composé de 36 pilotes ils recevront respectivement, sur le classement de la journée, du 1^{er} (125 pts) au 36^{ème} (80 pts),
Le Groupe B composé des 35 pilotes suivants qui recevront respectivement, sur le classement de la journée, du 37^{ème} (79 pts) au 71^{ème} (45 pts),
Le Groupe C composé des 35 pilotes suivants qui recevront respectivement, sur le classement de la journée, du 72^{ème} (44 pts) au 106^{ème} (10 pts).
- 2) le Groupe A est composé de 45 pilotes ils recevront respectivement, sur le classement de la journée, du 1^{er} (125 pts) au 45^{ème} (71 pts),
Le Groupe B composé des 45 pilotes suivants qui recevront respectivement, sur le classement de la journée, du 46^{ème} (70 pts) au 90^{ème} (26 pts),
Le Groupe C composé des 45 pilotes suivants qui recevront respectivement, sur le classement de la journée, du 91^{ème} (25 pts) au 135^{ème} (1 pt).

A l'issue de l'épreuve les points seront réattribués dans la catégorie MX1 et dans la catégorie MX2 sur la base de l'article 6.2.

A l'issue de la saison il sera attribué un titre de Champion de Ligue OPEN SCRATCH, un titre Champion de Ligue MX1 et un titre de Champion de Ligue MX2.

TROPHEE DE LIGUE VETERAN

Les pilotes âgés de 38 ans et plus au 1^{er} janvier concourront pour le Trophée Vétéran. Celui-ci se déroulera dans la catégorie Open MX1 MX2. Il leur sera attribué sur leur classement des points tels que définis à l'article 6.1.

Exemple : le pilote a, est 1^{er} vétéran 12e du groupe A, il recevra 45 points, les pilotes b et c sont 1er et 10e du groupe B, ils recevront 42 et 40 points etc.

A l'issue du Championnat, il sera proclamé un Champion de Ligue Vétéran.

TROPHEE DE LIGUE FEMININ

Les mêmes dispositions seront adoptées que pour le trophée Vétéran.

A l'issue du championnat, il sera proclamé une Championne de Ligue Féminine.

REMISE DES PRIX

A l'issue du classement général de la journée, les TROIS premiers des catégories suivantes seront récompensés par des coupes :

- Championnat de ligue OPEN MX1/ MX2
- Championnat de ligue MX1.
- Championnat de ligue MX2.
- Championnat de ligue 125cc.
- Championnat de ligue 125cc Junior.
- Championnat de ligue ESPOIR 85cc.

Une coupe sera remise au 1^{er} du Trophée VETERAN, à la 1^{ère} du Trophée FEMININ.

Le club organisateur devra prévoir cette cérémonie.

Article 3 - INSCRIPTIONS ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement aux courses se fait par internet sur le site : liguemoto-idf.org

En cas d'absence de connexion internet, le pilote pourra s'adresser à la Ligue Motocycliste d'Île de France pour obtenir un bulletin d'engagement « papier ».

En cas de forfait, le pilote devra prévenir le plus tôt possible par écrit la Ligue Motocycliste d'Île de France. Seuls les motifs **médicaux ou exceptionnels** pourront prétendre à remboursement des droits d'engagement.

Le montant des droits d'engagement est le suivant :

- Les engagements d'un montant de 50 €uros devront être parvenus **au minimum 6 jours avant l'épreuve**. Les engagements reçus après cette limite ne seront, en aucun cas, pris en compte.

PILOTES EXTERIEURS A LA LIGUE

Des pilotes extérieurs à la ligue peuvent être admis à participer à une épreuve du championnat **dans la mesure des places disponibles à la clôture des engagements, pour autant qu'ils soient engagés conformément aux dispositions de l'Article 3 - INSCRIPTIONS ENGAGEMENTS.**

En aucun cas, pour la catégorie Open, le nombre total des engagés ne pourra excéder 135 pilotes. Les pilotes hors ligue seront retenus dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.

Ils seront classés sur l'épreuve, mais ne recevront pas de points Championnat qui seront réattribués aux pilotes de la Ligue IDF.

Aucun engagement ne sera accepté le jour de l'épreuve.

Nota 1 : Les engagements ne sont considérés comme valides et dans les délais qu'accompagnés du montant de l'engagement et reçus au plus tard le LUNDI précédant l'épreuve.

NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués pour toute la saison en fonction du classement du championnat de l'année précédente, et ensuite dans l'ordre d'arrivée des engagements (**Voir Nota 2**).

La demande du numéro se fait lors de la procédure d'engagement sur le site liguemoto-idf.org

Les pilotes ayant un numéro pour les championnats de France seront prioritaires dans l'attribution de celui-ci et pourront le garder en championnat de ligue Île de France.

Hormis pour le numéro 1 qui revient de droit au champion en titre et s'il le désire, les pilotes restant dans leur catégorie et souhaitant garder leur numéro de 2019 restent prioritaires. Toutefois du fait du rassemblement des catégories en une seule (Open MX1 et MX2) (85cc et 125cc) des litiges peuvent survenir, dans ce cas la priorité sera donnée au premier engagé. (cf nota)

Ces dispositions seront valides pour autant que les pilotes se soient inscrits avant le Quinze mars 2021. Les N° seront confirmés le 10 mars au plus tard.

Nota 2 : tous les pilotes n'ayant pas de numéros conformes à l'article 8.4 des règlements fédéraux régissant le motocross, verront systématiquement rejetées leurs contestations ou réclamations quand à leur classement. Les chronométrateurs ne seront plus tenus de prendre les passages des machines concernées

TRANSPONDEURS

Tout pilote inscrit pour une épreuve du championnat se verra remettre le matin, un transpondeur pour la manifestation, qu'il rendra le soir avant de partir.

Une caution de 200 € (à l'ordre de la Ligue Motocycliste d'Île de France) sera exigée du pilote pour toutes les catégories. La prise en charge et la restitution du transpondeur incombent au pilote. En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré, la caution sera immédiatement encaissée.

Article 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les concurrents devront se présenter la veille de l'épreuve à partir de 14h30 ou le jour de l'épreuve entre 7h00 et 8h00 au contrôle administratif munis de :

- La licence pour l'année en cours
- Une pièce d'identité
- La confirmation d'engagement

Tous les pilotes qui, le jour de l'épreuve, ne seraient pas présents à la clôture du contrôle administratif et qui n'auront pas appelé au numéro figurant sur la confirmation d'engagement seront considérés comme forfaits et ne pourront être remboursés.

Article 4.1 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Une fois qu'il aura satisfait aux vérifications administratives, le concurrent devra présenter sa machine, son casque (**voir Nota 3**) auprès des contrôleurs techniques avant son premier essai. Le contrôle sera ouvert le samedi à partir de 15h et le dimanche matin à partir de 7h.

Les motos et les équipements des pilotes devront répondre aux exigences figurants dans le tableau des équipements pour la Discipline Motocross élaborées et validées par la FFM.

Toutes les motos présentes seront contrôlées et équipées d'un plomb qu'elles garderont toute la saison du championnat, les casques seront marqués.

A l'issue du contrôle technique le pilote se verra remettre un document pour accéder à la piste. Les concurrents qui n'auraient pas satisfait au contrôle technique se verront refuser l'accès à la piste.

A l'issue des qualifications et des manches, les 5 premiers pilotes et un ou plusieurs désignés au hasard pourront être invités à se présenter au contrôle sonomètre. A l'issue de celui-ci les pilotes dont les machines ne sont pas conformes ou qui ne se seraient pas présentés au contrôle **seront systématiquement déclassés** et devront se mettre en conformité pour la manche suivante.

Nota 3 : les protections pectorale et dorsale sont recommandées.

Article 5 - DEROULEMENT DES EPREUVES

HORAIRES

Les horaires seront affichés le matin de chaque épreuve en un lieu prévu par l'organisateur. Dans le courant de la journée, en cas de force majeure, le Jury pourra modifier ces horaires.

PARC D'ATTENTE

Le parc d'attente sera fermé au lancement de la procédure de départ. Un mécanicien par pilote pourra y être admis. Le placement des pilotes sur la grille de départ s'effectuera ainsi :

L'entrée en grille pour les 2 manches, se fera dans l'ordre des classements des groupes de qualification.

Dans le cas où il n'y a pas d'essais chronométrés, les pilotes seront placés dans l'ordre du classement provisoire du Championnat.

- Pour les courses des épreuves des championnats de ligue 125 et 85, les pilotes seront placés en grille en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés (le pilote ayant le meilleur temps est appelé en premier et ainsi de suite). Dans le cas où il ne serait pas possible de réaliser d'essais chronométrés, l'ordre d'entrée en grille se fera en fonction du classement général du championnat.

- Pour les courses des épreuves du Championnat de ligue OPEN MX1-MX2, les pilotes seront placés en grille en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés.

- Il est rappelé que les mécaniciens ne seront tolérés sur la grille que pour les catégories 85cc et éducatives dans le seul but d'apporter une cale à leur pilote et de l'aider à mettre celle-ci en place. Il devra ensuite se retirer, en aucun cas il ne lui est permis d'aider son pilote à préparer sa trace derrière ou devant la grille. Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.

- Il est également rappelé pour les pilotes que la préparation de sa place derrière la grille doit s'effectuer sans aucun outil et qu'à aucun moment un pilote ne peut intervenir devant la grille. Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.

Article 6 - BAREME DES POINTS

Article 6.1 - Championnats 125, 125 Junior, Espoir 85, et par manche disputée

1 ^{er}	45 pts	11 ^{ème}	30 pts	21 ^{ème}	20 pts	31 ^{ème}	10 pts
2 ^{ème}	42 pts	12 ^{ème}	29 pts	22 ^{ème}	19 pts	32 ^{ème}	9 pts
3 ^{ème}	40 pts	13 ^{ème}	28 pts	23 ^{ème}	18 pts	33 ^{ème}	8 pts
4 ^{ème}	38 pts	14 ^{ème}	27 pts	24 ^{ème}	17 pts	34 ^{ème}	7 pts
5 ^{ème}	36 pts	15 ^{ème}	26 pts	25 ^{ème}	16 pts	35 ^{ème}	6 pts
6 ^{ème}	35 pts	16 ^{ème}	25 pts	26 ^{ème}	15 pts	36 ^{ème}	5 pts
7 ^{ème}	34 pts	17 ^{ème}	24 pts	27 ^{ème}	14 pts	37 ^{ème}	4 pts
8 ^{ème}	33 pts	18 ^{ème}	23 pts	28 ^{ème}	13 pts	38 ^{ème}	3 pts
9 ^{ème}	32 pts	19 ^{ème}	22 pts	29 ^{ème}	12 pts	39 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	31 pts	20 ^{ème}	21 pts	30 ^{ème}	11 pts	40 ^{ème}	1 pt

Article 6.2 - Championnat de LIGUE OPEN MX1-MX2 (par épreuve disputée)

1 ^{er}	125	pts	30 ^{ème}	86	pts	59 ^{ème}	57	pts	88 ^{ème}	28	pts
2 ^{ème}	120	pts	31 ^{ème}	85	pts	60 ^{ème}	56	pts	89 ^{ème}	27	pts
3 ^{ème}	116	pts	32 ^{ème}	84	pts	61 ^{ème}	55	pts	90 ^{ème}	26	pts
4 ^{ème}	113	pts	33 ^{ème}	83	pts	62 ^{ème}	54	pts	91 ^{ème}	25	pts
5 ^{ème}	111	pts	34 ^{ème}	82	pts	63 ^{ème}	53	pts	92 ^{ème}	24	pts
6 ^{ème}	110	pts	35 ^{ème}	81	pts	64 ^{ème}	52	pts	93 ^{ème}	23	pts
7 ^{ème}	109	pts	36 ^{ème}	80	pts	65 ^{ème}	51	pts	94 ^{ème}	22	pts
8 ^{ème}	108	pts	37 ^{ème}	79	pts	66 ^{ème}	50	pts	95 ^{ème}	21	pts
9 ^{ème}	107	pts	38 ^{ème}	78	pts	67 ^{ème}	49	pts	96 ^{ème}	20	pts
10 ^{ème}	106	pts	39 ^{ème}	77	pts	68 ^{ème}	48	pts	97 ^{ème}	19	pts
11 ^{ème}	105	pts	40 ^{ème}	76	pts	69 ^{ème}	47	pts	98 ^{ème}	18	pts
12 ^{ème}	104	pts	41 ^{ème}	75	pts	70 ^{ème}	46	pts	99 ^{ème}	17	pts
13 ^{ème}	103	pts	42 ^{ème}	74	pts	71 ^{ème}	45	pts	100 ^{ème}	16	pts
14 ^{ème}	102	pts	43 ^{ème}	73	pts	72 ^{ème}	44	pts	101 ^{ème}	15	pts
15 ^{ème}	101	pts	44 ^{ème}	72	pts	73 ^{ème}	43	pts	102 ^{ème}	14	pts
16 ^{ème}	100	pts	45 ^{ème}	71	pts	74 ^{ème}	42	pts	103 ^{ème}	13	pts
17 ^{ème}	99	pts	46 ^{ème}	70	pts	75 ^{ème}	41	pts	104 ^{ème}	12	pts
18 ^{ème}	98	pts	47 ^{ème}	69	pts	76 ^{ème}	40	pts	105 ^{ème}	11	pts
19 ^{ème}	97	pts	48 ^{ème}	68	pts	77 ^{ème}	39	pts	106 ^{ème}	10	pts
20 ^{ème}	96	pts	49 ^{ème}	67	pts	78 ^{ème}	38	pts	107 ^{ème}	9	pts
21 ^{ème}	95	pts	50 ^{ème}	66	pts	79 ^{ème}	37	pts	108 ^{ème}	8	pts
22 ^{ème}	94	pts	51 ^{ème}	65	pts	80 ^{ème}	36	pts	109 ^{ème}	7	pts
23 ^{ème}	93	pts	52 ^{ème}	64	pts	81 ^{ème}	35	pts	110 ^{ème}	6	pts
24 ^{ème}	92	pts	53 ^{ème}	63	pts	82 ^{ème}	34	pts	111 ^{ème}	5	pts
25 ^{ème}	91	pts	54 ^{ème}	62	pts	83 ^{ème}	33	pts	112 ^{ème}	4	pts
26 ^{ème}	90	pts	55 ^{ème}	61	pts	84 ^{ème}	32	pts	113 ^{ème}	3	pts
27 ^{ème}	89	pts	56 ^{ème}	60	pts	85 ^{ème}	31	pts	114 ^{ème}	2	pts
28 ^{ème}	88	pts	57 ^{ème}	59	Pts	86 ^{ème}	30	pts	115 ^{ème}	1	pt
29 ^{ème}	87	pts	58 ^{ème}	58	Pts	87 ^{ème}	29	pts	Suivants	1	pt

Article 7 - ENVIRONNEMENT

Les pilotes devront adopter un comportement respectueux de la préservation de l'environnement. Les points suivants devront être respectés :

- La mise en place d'un tapis environnemental sous la moto dans le paddock.
- Le lavage des motos devra se faire dans la zone de lavage prévue par le club.
- Chaque pilote devra gérer ses déchets par l'utilisation de sacs poubelles afin de rendre la place de paddock propre.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner une amende de 50€ aux pilotes concernés.

Article 8 - RESPONSABILITE

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est précisé que le pilote est responsable de ses accompagnateurs afin de rappeler le code sportif (art. 2.1.20). Il est donc clair pour tous qu'un pilote dont l'encadrement ne respectera pas les consignes des officiels pourra donc être convoqué par le jury ou l'arbitre de l'épreuve et sanctionné.